

## L'histoire aux coins des rues

Wierde: la rue Barabas



Le long de la Nationale 4, à hauteur de la jardinerie Jardisart, une route sur la droite conduit vers Arville et son château. C'est la rue Barabas. Elle longe les territoires situés entre Sart-Bernard et Wierde. Une précision importante car c'est aux limites des différentes communes que se trouvaient généralement les arbres auxquels on pendait autrefois les condamnés à mort. C'est à cet endroit que fut pendue dans la seconde moitié du 17<sup>e</sup> une sorcière appelée Marie Barabas. (Barabas n'était sans doute pas son vrai nom, mais c'est ainsi que l'on désignait alors toute personne suspecte de sorcellerie). Elle a donné son nom à une rue et à un lieu-dit. Entre 1550 et 1680, il y a eu dans nos régions et dans toute l'Europe occidentale et chrétienne, une véritable chasse aux sorcières – car le sorcier était surtout sorcière – Souvent elle était vieille, pauvre, vivait à la

campagne et on la soupçonnait d'avoir, lors de sabbats nocturnes, pactisé avec le diable. Une dénonciation suffisait à la rendre suspecte. Pour pouvoir la condamner à mort, il fallait avoir obtenu ses aveux. La pauvre vieille n'avait guère de choix. Ou bien elle serait capable d'endurer les pires souffrances et risquait peut-être de survivre, ou elle craquait et ses aveux la conduisaient à la mort. Pour la faire parler, on avait recours à la torture savante et d'une cruauté rare qui se pratiquait selon des règles très précises, en présence d'un médecin et qui dans la plupart des cas lui laissait juste assez de vie pour... avouer. Le procès plus souvent instruit à charge qu'à décharge la condamnait presque toujours au bûcher ou à la

pendaison et – cerise sur le bûcher – ... aux frais. C'est, en effet, la sorcière qui devait payer les frais de justice, le bourreau, la paille et le bois de son bûcher. A Wierde, Marie Barabas semble avoir bénéficié d'une certaine clémence puisqu'elle a pu être pendue, plutôt que brûlée. Sans doute avait-elle également dû payer la corde par laquelle elle fut pendue. Louis XIV mit fin aux procès de sorcellerie en 1680.

*L'imagerie populaire représentait souvent la sorcière chevauchant un balai ou comme ici, un loup.*  
(Ulricus Molitor, Strasbourg vers 1490)

